



Indiquez votre achat	Remise de	Produit(s) admissible(s)	Marque postale
	Remise de 35 \$	Quatre (4) pneus GENERAL TIRE AltiMAX™ ARCTIC	30 décembre 2010

Pour recevoir votre remise par la poste, vous devez respecter ces trois conditions d'acceptation :

- 1) Achetez quatre (4) pneus GENERAL TIRE AltiMAX™ ARCTIC durant la promotion se déroulant du 7 septembre au 17 décembre 2010.
- 2) Inscrivez lisiblement et avec exactitude tous les renseignements demandés sur le présent formulaire. Une seule (1) remise par personne.
- 3) Postez une photocopie du reçu de caisse daté, sur lequel vous aurez encerclé l'achat, et le présent formulaire dûment rempli à l'adresse ci-dessous (la facture doit indiquer « payé » ou être accompagnée d'un reçu de carte de crédit).

**Postez à : Marcom Group Inc.
Offre d'une remise General Tire
1180, Courtneypark Drive East
Mississauga (Ontario) L5T 1P2**

Nom :

Adresse :

Ville :

Province : **Code postal :** **Téléphone le jour :** - -

[Les champs suivants sont facultatifs.]

Genre : Femme Homme

Âge : 18 à 24 ans 25 à 35 ans 36 à 45 ans 46 à 55 ans 56 ans ou +

Comment avez-vous entendu parler de cette promotion? Revue Étalage en magasin Site Web Bouche à oreille Autre

Avez-vous déjà acheté des pneus de marque GENERAL TIRE? Oui Non

(!) IMPORTANT : Photocopiez tous les documents soumis pour vos dossiers. On pourrait vous demander de poster ces photocopies.

Si vous avez des questions au sujet de votre soumission, vous pouvez composer le 1 800 361-2844 en semaine, de 8 h à 17 h 30 (HNE) ou visiter www.generaltire.ca pour tous les détails de la promotion.

CONDITIONS DE L'OFFRE

Offre valable pour une remise postale sous la forme d'un chèque émis selon la valeur appropriée. Valable uniquement à l'achat de quatre (4) pneus GENERAL TIRE AltiMAX™ Arctic. L'offre ne s'applique à aucune autre marque de pneu. Les achats admissibles doivent être effectués au Québec entre le 7 septembre et le 17 décembre 2010 auprès des marchands GENERAL TIRE® agréés participants. Une seule (1) réclamation par personne. Les reçus pour plusieurs achats doivent être soumis en même temps avec un seul (1) formulaire de réclamation. **La réclamation doit être postée avant le 30 décembre 2010; sinon, elle sera déclarée nulle.**

La réclamation doit être accompagnée d'une copie de votre reçu de caisse, qui ne vous sera pas retournée. Conservez votre reçu original. Le reçu de caisse doit indiquer, pour chaque achat, la date d'achat, le nom du pneu de marque GENERAL TIRE, le numéro de modèle ainsi que le nom et l'adresse du magasin. L'offre s'adresse uniquement aux résidents du Québec et n'est pas destinée aux marchands, aux grossistes ou aux comptes commerciaux. L'offre s'applique uniquement aux achats au détail et elle ne peut être jumelée à aucune autre offre.

Le chèque sera libellé à l'ordre du nom indiqué sur le présent formulaire (veuillez écrire clairement en lettres moulées) et n'est pas transférable. **Les réclamations seront nulles si elles ne sont pas postées avant le 30 décembre 2010** à l'adresse de réclamation. Aucune responsabilité ne sera assumée à l'égard des réclamations ou chèques perdus, mal acheminés, illisibles, endommagés, mutilés, insuffisamment affranchis, volés ou retardés. Les réclamations doivent être faites à l'aide du présent formulaire de réclamation original, qui doit être dûment et lisiblement rempli. Les réclamations incomplètes ou illisibles peuvent être retardées ou déclarées nulles. Postez le formulaire de réclamation dûment rempli, ainsi qu'une copie du(des) reçu(s) de caisse, à l'adresse de réclamation, dans une enveloppe suffisamment affranchie. Vous pouvez envoyer votre réclamation par courrier recommandé. Veuillez prévoir de 8 à 12 semaines pour le traitement. Aucun transfert ou substitution n'est permis. GENERAL TIRE se réserve le droit de remplacer la forme de traitement de la remise.